

Plan



	p 5...
	p 5...
	p 6...
	p 9...
	p 11...
	p 12...
	p 16...
	p 20...
	p 22...
	p 24...

QUE SONT LES ILES DU PONANT?

- **ADMINISTRATION :**
18 communes, 1 communauté de communes, 4 cantons, 6 départements et 4 régions...
- **SUPERFICIE :** de 0,5km² à 80 km²
- **TRANSPORT :** lien ombilical avec le continent
- **DÉMOGRAPHIE :**
de 5 000 habitants à moins de 130 habitants
- **FRÉQUENTATION TOURISTIQUE :**
une forte attractivité
- **ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES :**
Déclin des activités traditionnelles, la prépondérance du tourisme
- **SERVICES :**
santé, éducation, commerces et loisirs
- **LOGEMENT :** des résidents secondaires de plus en plus nombreux
- **ÉNERGIE, EAU ET DÉCHETS :**
une gestion complexe et onéreuse
- **ENVIRONNEMENT :**
des îles hautement protégées

LES ÎLES DU PONANT

Sur les territoires français et européen

- 3,5 millions d'euro péens vivent sur des îles dont 500 000 sur des «petites îles». Cet archipel, à la fois maritime et lacustre, est très varié. Il existe des îles de taille régionale (la Sicile, les Baléares, la Corse, les DOM-TOM...), des îles "infra-régionales" (Capri, Rhodes, les îles d'Aran, Ouessant...) et des îles encore plus petites.

Il y a aussi des petites îles privées, contrairement aux autres îles ayant un espace public accessible à tous.

Les îles du Ponant en France

Les îles du Ponant regroupent les 13 îles et 2 archipels de la façade ouest du territoire métropolitain, du côté où le soleil se couche.

De la Manche à l'Atlantique s'égrainent ainsi l'archipel de Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, l'archipel de Glénan, Groix, Belle-île-en-Mer, Houat, Hoëdic, Arz, l'île aux Moines, Yeu et Aix... entre diversité et unité.

D'autres îles...

- les îles privées : ces dernières sont représentées au sein d'une association des «Petites îles de France» depuis 1995
- les îles d'estran accessibles à marée basse
- les îles à pont : île de Ré, île d'Oléron, Noirmoutier... sont devenues des presqu'îles suite à la construction de ponts les reliant en permanence au continent.
- les îles de rivières, fleuves et lacs

Des enjeux communs dans des contextes différents :

Les îles ont en commun le caractère limité de l'espace et la coupure physique engendrée par la mer qui les sépare du continent. Ces caractéristiques influent sur la vie dans les îles.

Pour autant, les 15 îles du Ponant ont des caractères propres qui font de chacune d'elles un territoire différent et unique.



îles	superficie (en ha)	éloignement (en milles marins)	population	densité (hab/km ²)
Chausey	65	9	une douzaine d'habitants permanents	
Bréhat	309	1,08	438	146
Batz	305	1,6	594	195
Ouessant	1 558	13,5	859	55
Molène	75	6,5	232	309
Sein	60	12,4	239	398
Glénan		10	absence d'habitant permanent	
Groix	1 482	7,6	2 266	153
Belle-île	8 563	8,6	5 027	59
Houat	291	8,6	318	109
Hoëdic	291	13	111	53
île aux Moines	320	0,3	527	165
Arz	330	1,6	254	77
Yeu	2 332	9,9	4 807	206
Aix	129	1,8	186	144
Total	16 027		15 858	99

sources : RGP 2004-2007 sauf Aix et Bangor - 1999. Voir aussi p.27

ADMINISTRATION

18 communes, 1 communauté de communes,
4 cantons sur 6 départements et 4 régions...

Les 15 îles s'étendent sur 4 régions
différentes et 6 départements :

- la Basse Normandie : 1 archipel, Chausey dans la Manche
 - la Bretagne : 12 îles, Bréhat dans les Côtes d'Armor / Batz, Ouessant, Molène, Sein et l'archipel de Glénan dans le Finistère / Groix, Belle-île-en-Mer, Houat, Hoëdic, Arz et l'île aux Moines dans le Morbihan
 - les Pays de la Loire : 1 île, Yeu en Vendée
 - le Poitou-Charentes : 1 île, Aix en Charente Maritime
- ▶ 18 communes (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Bangor, Locmaria, Le Palais, Sauzon, Houat, Hoëdic, l'île d'Arz, l'île aux Moines, Yeu, Aix, Fouesnant-Les Glénan, Granville-Chausey)
- ▶ dont une communauté de communes : 4 communes de Belle-île-en-mer (Bangor, Locmaria, Le Palais, Sauzon)
- ▶ 4 îles cantons (Belle-île, Ouessant, Groix et Yeu)
- ▶ 7 îles dans des communautés de communes ou dans des communautés d'agglomérations continentales (Batz, Molène, Glénan, Groix, Ile d'Arz et Ile aux Moines, Aix)

SUPERFICIE

de 0,5 km² à 80 km²...

La superficie des 15 îles du Ponant varie de 8 563 hectares ou 85 km² (Belle-île-en-Mer) à moins d'un km² (Sein). La superficie totale de l'ensemble des îles du Ponant (hors Glénan) s'élève à 16 027 hectares. La densité moyenne de l'ensemble des îles est de 100 hab/km², un peu moins que la France (108) et la Bretagne, mais elle varie énormément : Hoëdic et Belle-île comptent moins de 60 hab/km², Sein atteint les 398 hab/km². Ici, c'est bien la diversité qui s'impose.

TRANSPORTS

le bateau, l'avion, l'hélico...

L'italien "Isola" pour "île" rattache étymologiquement le terme "isolement" à celui d'île. Cet isolement est plus ou moins intensément senti, notamment en fonction de la distance géographique (éloignement) et temporelle (traversée) qui sépare les habitants du continent.

Éloignement...

Les îles sont plus ou moins distantes du continent (de 500 mètres pour l'île aux Moines à 25 km pour Ouessant). Cette distance ne reflète cependant pas exactement l'éloignement et l'isolement de ces territoires. L'accessibilité et la distance à parcourir pour joindre la première agglomération, une fois sur le continent, sont autant d'éléments conditionnant le degré d'isolement insulaire.

Dans les îles, l'accessibilité est liée à la distance au continent, mais aussi à l'accès aux services de santé, de formation...

...et transport

À la durée des traversées s'ajoutent également le temps d'attente à l'embarquement et au débarquement, ainsi que la fréquence des liaisons : elle varie d'une île à l'autre, et selon la saison.

Ouessant et l'île aux Moines :

2 îles, 2 mesures... 1 exemple :

Deux îliens ont besoin de se rendre à un rendez-vous chez l'orthophoniste à 10h30 sur le continent, dans l'agglomération la plus proche du port. L'un est Ouessantin, l'autre est Ilois (de l'île aux Moines).

Pour l'habitant de Ouessant, il faut quitter l'île la veille au soir pour pouvoir assister à ce rendez-vous à Brest. La traversée dure 2h15 jusqu'à Brest ou 1h15 jusqu'au Conquet qui se situe à 30 minutes en voiture de Brest. Il ne peut, en général, retourner sur l'île que le lendemain, soit le surlendemain de son départ de l'île. Il lui faut donc passer deux nuits sur le continent pour assister à ce rendez-vous.



En ce qui concerne l'habitant de l'île aux Moines, il peut quitter l'île le matin même pour se rendre à son rendez-vous à Vannes qui se situe à 15 mn de Port Blanc. La traversée dure en effet 5 minutes seulement, elle est possible toutes les 30 minutes. Le retour peut se faire dans la matinée également. Ainsi, l'Ilois n'est pas même contraint de déjeuner à l'extérieur ! Pourtant, l'île-aux-Moines est bel et bien empreinte de son insularité. Il suffit de penser au cinéma ou à la discothèque du samedi soir... et l'insularité commune aux deux îles reprend toute son ampleur.

Groix et Yeu : la notion d'accessibilité

Un Groisillon met 45 minutes pour rejoindre le continent et il arrive directement dans une grande agglomération (Lorient). Il faut également 45 mn de traversée à un Islais mais près d'une heure supplémentaire pour rejoindre l'agglomération la plus proche (Nantes ou la Roche-Sur-Yon) !

Et le transport pour se rendre au rendez vous, une fois sur le continent...

Belle-île est desservie par un roulier, ce qui permet le passage des véhicules. Un Bellilois a donc la possibilité d'embarquer son automobile pour se rendre à un rendez-vous à Vannes ou Lorient à partir de Quiberon (débarcadère, bien qu'il ait souvent à faire face aux encombrements saisonniers de la presqu'île !) Sein, en revanche, n'a pas ce service roulier : un Sénéan, une fois à Audierne (débarcadère) doit s'arranger pour disposer d'un moyen de locomotion sur le continent, à savoir un service public (transport collectif) ou privé (taxi) ou encore un véhicule personnel. Dans ce cas se pose un autre problème, mais pas des moindres : le garage du véhicule sur le continent. Toutes les îles sont concernées malgré la possibilité pour certaines du passage des voitures par bateau. Certains îliens disposent de leur propre garage tandis que d'autres garent leur voiture dans des garages privés surveillés et payants.

Aujourd'hui, de nouveaux modes de communication (TIC) existent et présentent une réelle opportunité pour les îles en termes d'accès aux services voire d'emploi.

Les moyens de liaisons avec le continent dans les îles du Ponant

- ▶ Les transports maritimes vers les îles-communes sont de la compétence des départements (Loi d'orientation sur les transports intérieurs). Le service est alors assuré par Délégations de service public ou en Régie (Yeu).
- ▶ 2 des 15 îles du Ponant sont desservies par un « car-ferry » qui permet le passage des voitures sur Belle-île et Groix. Les liaisons aériennes régulières existent sur deux îles : Ouessant à Brest par avion, Yeu à Fromentine par hélicoptère.

L'importance vitale des ports

Les ports sont de véritables portes ouvertes vers l'extérieur. Ils représentent le lien ombilical entre le continent et l'île (passagers), assurent la vie économique du territoire (pêche, fret) et offrent des refuges privilégiés à tous les passionnés de nautisme (plaisance). Cette plurifonctionnalité fait partie des difficultés particulières à gérer.

Îles	Traversées		Ports			Air	
	Durée (mn)	Fréquences par Jour en hiver	port de pêche	port de plaisance	Mouillages organisés	aérodrome	Liaisons régulières
Chausey	40	2/sem					
Bréhat	15	8					
Batz	15	8					
Ouessant	90	1					
Molène	60	1					
Sein	75	1					
Glénan	60	0					
Groix	45	5					
Belle-île	45	8					
Houat	40	1					
Hoëdic	60	1					
île aux Moines	5	20					
Arz	15	12					
Yeu	45	2					
Aix	20	6					

POPULATIONS

de moins de 130 à près de 5000 habitants

Pour donner une image fidèle de la population des îles, il faudrait distinguer la population estivale, celle des résidents secondaires, et la population résidente permanente. La population recensée reflète le plus fidèlement cette dernière.

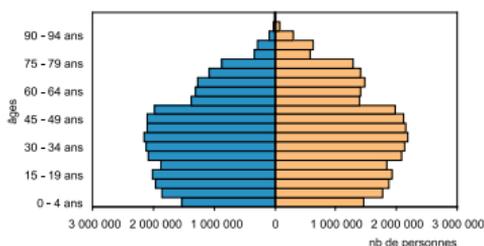
- ▶ Au début du XXI^e siècle, 15 800 habitants vivent en permanence sur les îles du Ponant soit 0,03 % de la population française ou 0,5 % de la population bretonne.

Les 3 îles les plus peuplées (Yeu, Belle-île et Groix) représentent à elles-seules environ les trois quarts de la population insulaire totale. La population permanente varie de 100 habitants (Hoëdic) à 5000 habitants (Belle-île) : Belle-île compte ainsi près de 50 fois plus d'habitants qu'Hoëdic en hiver.

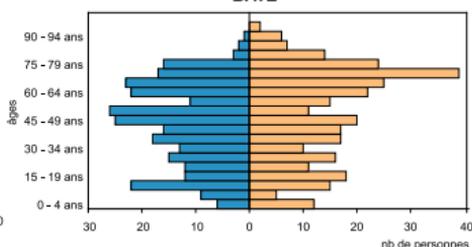
- ▶ La répartition de la population par âge et par sexe varie d'une île à une autre avec des îles plus ou moins jeunes.

L'île d'Yeu conserve une population relativement jeune et équilibrée. La population des autres îles vieillit, jusqu'à remettre en cause le renouvellement des générations, en particulier sur les plus petites.

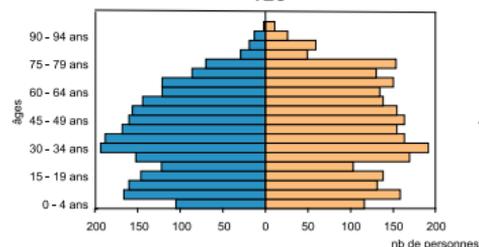
FRANCE



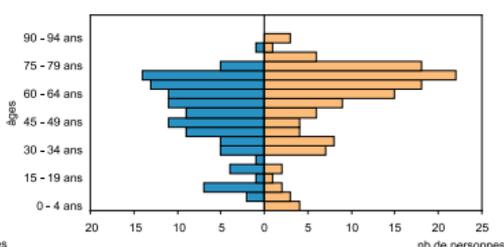
BATZ



YEU

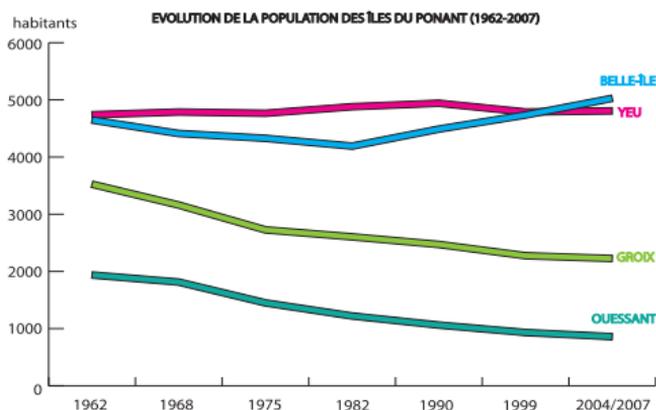
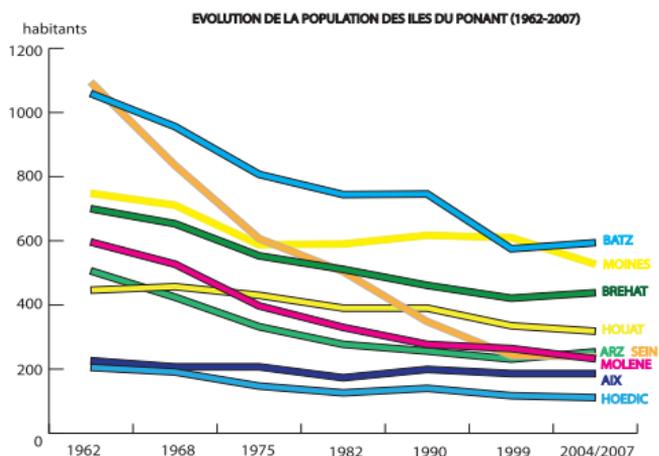


SEIN



► Dans les années 1920, la population insulaire était plus du double de celle actuelle. Elle a diminué régulièrement, suivant en cela le mouvement d'exode rural en France, parfois avec décalage.

Depuis les années 80, la baisse de l'ensemble de la population insulaire ralentit. Certaines îles ont enrayé le phénomène, d'autres, les plus petites, ont atteint ou restent à des niveaux d'autant plus préoccupants que la population est vieillissante. La répartition des îles qui ont gagné des habitants (Belle-île et Yeu - 2 grandes îles, Bréhat et Batz - 2 moyennes, Arz - 1 petite) est un signe encourageant bien que la situation des îles les plus éloignées soit plus délicate.



Il faut cependant manier les chiffres avec prudence car à échelle des petits territoires insulaires, il suffit bien souvent de quelques personnes (en valeur brute) pour provoquer une grande variation en valeur relative. De même, la population non permanente mais qui réside une bonne partie de l'année sur l'île est importante à considérer.

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Les îles bénéficient d'une forte attractivité touristique avec une saisonnalité marquée. Les populations varient ainsi entre hiver et été avec des îles parfois 10 fois plus peuplées en période estivale du fait de la présence de touristes et résidents secondaires ! On estime à 3 millions par an le nombre de visiteurs sur les îles.

Îles	Passages aller et retour (2003)
Chausey	110 000*
Bréhat	380 000
Batz	350 000
Ouessant	245 000
Molène	55 500
Sein	105 700
Glénan	30 000
Groix	455 000*
Belle-île	884 000*
Houat	93 000*
Hoëdic	47 000*
île aux Moines	600 000*
Arz	200 000*
Yeu	657 000
Aix	578 000
Total	4 749 200

** ne concerne que les compagnies assurant le service public toute l'année*

(Voir aussi page 14)

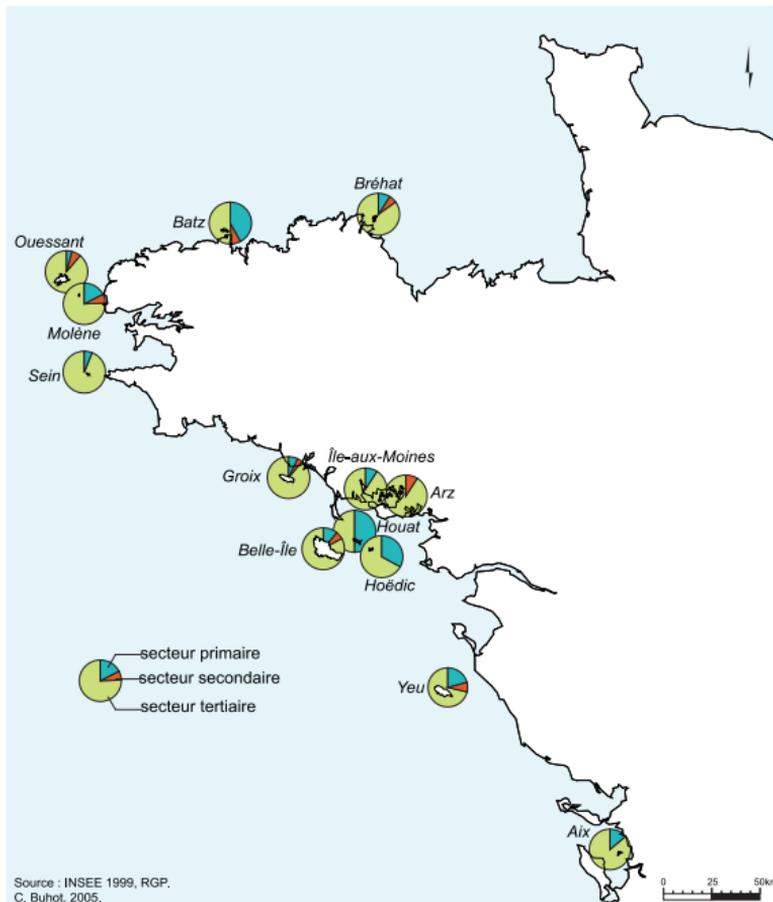


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Par rapport au continent, la répartition des activités économiques est déséquilibrée sur les îles.

- ▶ Le secteur secondaire est sous représenté. Il est surtout lié au bâtiment.
- ▶ Le secteur tertiaire témoigne de la prédominance de l'activité touristique.
- ▶ Le secteur primaire est parfois absent, parfois il atteint 50% de l'activité (Houat...). En France, il représente à peine 4% et en Bretagne 7% des emplois. Cela souligne l'importance fondamentale de la pêche et de l'agriculture dans l'économie insulaire.

Répartition de la population active occupée selon les secteurs



La pêche

C'est essentiellement une pêche côtière et artisanale, adepte de techniques sélectives offrant des produits de qualité (espèces nobles, crustacés et coquilles...).

- ▶ Avec la petite pêche côtière et la pêche au large, Yeu garde une activité de pêche importante qui contribue de manière significative à l'économie de l'île.
- ▶ Houat et Hoëdic ont également conservé une activité de pêche, essentiellement polyvalente. Elle est pratiquée à la journée dans les parages de l'île sur des bateaux de petite taille (-12 m), avec un ou deux hommes à bord.

Sur toutes les îles, la pêche professionnelle est présente. Elle reste pour certaines une ressource à part entière, malgré les difficultés actuelles. Outre son poids économique, cette activité revêt une importance socioculturelle pour les communautés insulaires.



Le développement de l'aquaculture :

Certains professionnels se tournent désormais vers les cultures et élevages marins :

- la culture des algues à Ouessant,
- la culture de moules sur filières à Groix,
- l'ostréiculture à Aix.

L'importance des ressources de la mer à Houat

L'île est intimement liée à la mer à travers :

- la pêche côtière : 42 inscrits maritimes, 20 bateaux
- l'aquaculture : unité de production d'algues et transformation d'algues microcellulaires pour l'industrie cosmétique, prégrossissement de naissain d'huîtres sur filières.

L'agriculture

Bien qu'ayant fortement décliné, l'activité agricole est toujours présente sur certaines îles. Trois types d'activités agricoles y sont visibles :

- ▶ Les petites exploitations maraîchères et petits élevages (production de fromages...) à destination du marché local et touristique : l'activité y est ponctuelle comme à Bréhat, Ouessant, Groix, Arz, Aix et Yeu, qui comptent chacune quelques exploitations agricoles.
- ▶ Le maraîchage de qualité s'est surtout maintenu et développé sur l'île de Batz (44 % de la superficie de l'île agricole en 2000, soit une vingtaine d'exploitations).
- ▶ l'élevage bovin et ovin de qualité est essentiellement pratiqué sur Belle-île, sous label.

Belle-île et Batz ont ainsi conservé un secteur agricole contribuant largement à l'équilibre des territoires et des paysages.

Le maraîchage sur l'île de Batz

L'activité agricole, qui couvre environ 44 % de la superficie de l'île, imprègne encore le paysage de Batz. Ce sont de petites exploitations tournées essentiellement vers le maraîchage, et particulièrement vers les primeurs : choux-fleurs et les fameuses «pommes de terre de l'île de Batz». Certains ont fait le choix d'orienter leur activité sur des modes de production biologique.

Le tourisme

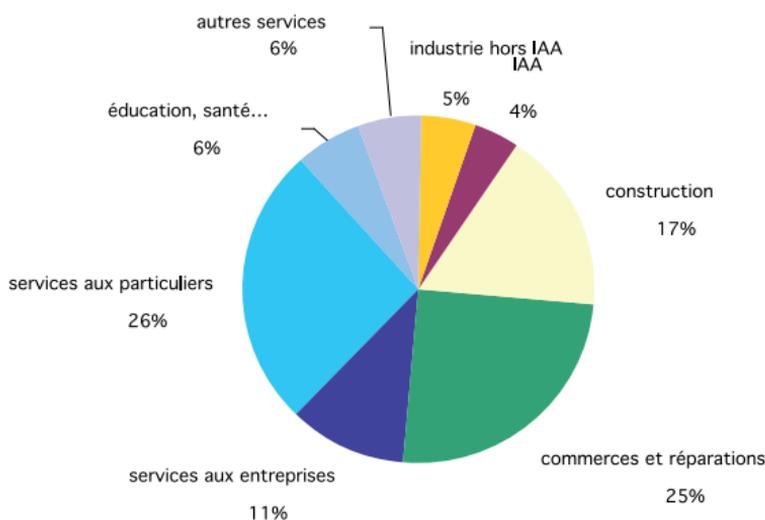
- ▶ Les activités liées au tourisme emboîtent le pas aux activités traditionnelles. Le secteur du bâtiment bénéficie de l'essor des résidences secondaires.
- ▶ La capacité d'accueil touristique insulaire se caractérise surtout par une offre non-marchande : résidences secondaires, hébergement chez les amis ou la famille. Viennent ensuite l'offre de logements chez l'habitant puis celle de l'hôtellerie familiale. Le tourisme social et associatif ainsi que les campings sont également présents sur les îles...

Les entreprises

Ce sont essentiellement de petites entreprises artisanales, souvent liées à l'activité touristique. Sur 1 122 établissements, ayant pour la grande majorité leur siège social sur les îles, plus de la moitié n'a aucun salarié recensé et près de 96 % en a moins de 9.

La moitié des établissements a une vocation de services, privés ou publics.

Répartition des établissements par secteurs d'activité en 2004



La réalité de l'emploi insulaire réside dans sa fluctuation trimestrielle très prononcée (en particulier à Belle-île).

La stabilité de l'ensemble de l'emploi dissimule en effet des mouvements saisonniers résultant d'un secteur touristique prépondérant. L'essor des emplois liés au tourisme rend difficile la consolidation du socle économique des îles sous forme d'emplois stables.

SERVICES

des infirmiers, des enseignants...

La présence de services est en étroite relation avec la taille de l'île

îles	santé					alimentation		autres services				loisirs-culture		artisans		
	médecin	infirmière	dentiste	pharmacie	maison de retraite	boulangerie-pâtisserie	boucherie-charcuterie	alimentation générale	bureau / agence postale(s)	salon de coiffure	café-débit de boisson	restaurant	bibliothèque publique	salle de spectacle	maçon	électricien
Belle-île	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Yeu	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Groix	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ouessant	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Batz	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ile aux Moines	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bréhat	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Houat	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Arz	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sein	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Molène	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Aix	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Hoëdic	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

présence
 absence
 Salle polyvalente
 Service de soins à domicile sur Houat

Santé

► La santé fait partie des services essentiels. À ce titre, il y a au moins un médecin et/ou une infirmière sur chacune des îles du Ponant. Le service d'urgence est assuré via la sécurité civile (hélicoptère) ou la SNSM.

► En revanche, les dentistes sont plus rares : plus de la moitié des îles ne bénéficient pas de ce service sur leur territoire. En ce qui concerne les spécialistes, leur présence est exceptionnelle : les permanences, quand elles existent, se substituent dans la majorité des cas à une présence en continu sur place.

Il n'y a pas de pharmacie sur chaque île. Batz, Bréhat et Arz n'en disposent pas : leurs habitants doivent se rendre sur le continent pour ce service.

Éducation :

► Malgré des effectifs très variables, l'enseignement primaire est assuré sur l'ensemble des communes des 13 îles. Il en va de même pour le collège, sauf pour les îles les plus proches du continent (Arz, Aix, Bréhat et l'île aux Moines). Les plus grandes (Belle-île, Yeu, Groix) ont des collèges publics et/ou privés ; d'autres, dont Groix également, bénéficient d'une structure hors du commun, créée afin de répondre aux besoins spécifiques de ces territoires : c'est le Collège des îles du Ponant. Le CIP permet aujourd'hui d'élever à 9 le nombre d'îles dotées d'un établissement secondaire.

Le collège des Îles du ponant :

Les jeunes îliens étaient autrefois scolarisés sur le continent à l'issue du cycle élémentaire. Ils arrivaient ainsi à l'âge de 11 ans dans des collèges où ils étaient pratiquement les seuls internes, leur retour sur l'île étant toujours conditionné par la météo. «Le CIP, [...] né de la tempête», permet aujourd'hui d'assurer l'éducation des jeunes îliens jusqu'au secondaire sans qu'ils aient à se rendre sur le continent. C'est à la suite d'une série de tempêtes contraignant les enfants de l'île de Sein à passer leurs vacances de Noël sur le continent qu'a été décidée, en 1975, la création de ce collège peu ordinaire, dont le siège est à Brest et les antennes éclatées sur les îles au-delà de l'océan.

Un collège comme les autres, certes, mais un collège original par son implantation qui s'adapte aux souhaits de populations isolées par l'insularité, par sa conception pédagogique qui lui permet de répondre aux besoins de jeunes dispersés en groupes de faibles effectifs et par sa structure administrative qui se traduit par 6 antennes implantées dans des communes.

Le CIP compte aujourd'hui près de 100 élèves. Il évite ainsi le départ prématuré des jeunes et parfois avec eux, celui, définitif cette fois, de familles entières. Ce sont ici les professeurs enseignants au CIP, volontaires, qui transitent d'île en île, s'adaptant à la mobilité requise par leur profession atypique.

Parfois alors, comme il en est pour les jeunes collégiens hoëdicais scolarisés sur Houat, le courrier se transforme en car scolaire, le temps de deux traversées quotidiennes...

Pour maintenir durablement son activité, le CIP s'oriente vers l'utilisation des TIC et s'ouvre à la formation "tout au long de la vie".

Effectifs scolaires sur les îles du Ponant en 2006

Îles	Écoles maternelles/ primaires		Établissements Secondaires		Total effectifs
	nombre	effectifs	nombre	effectifs	
Chausey	0	0	0	x	0
Bréhat	1	26	0	x	26
Batz	1	38	1	8	46
Ouessant	2	51	1	25	76
Molène	1	10	1	4	14
Sein	1	10	1	5	15
Groix	2	187	2	68	255
Belle-île	6	474	2	188	662
Houat	2	20	1	10	30
Hoëdic	1	12	1	8	20
Arz	1	16	0	x	16
île aux Moines	1	44	0	x	44
Yeu	3	497	3	273	770
Aix	1	15	0	x	15
Total effectifs		1426		563	1989

Présence du CIP
 CIP sur Houat
 Présence d'un centre de formation des apprentis et école des pêches

Commerces :

Les commerces de première nécessité :

► Il existe au moins une alimentation générale sur chacune des îles. Seuls les Molénais doivent attendre l'arrivée du bateau pour avoir du pain frais au petit déjeuner !

Autres commerces :

► Sur les îles, l'offre de commerces est confortée par la demande touristique.

Loisirs et culture :

Les services culturels et les loisirs varient selon les territoires et en fonction des saisons. Toutes les îles ont une bibliothèque et une salle de spectacle. Deux îles (Yeu et Belle-île) possèdent un cinéma ouvert à l'année.

À l'occasion de la saison touristique, divers événements animent la vie des îles : le Salon international du livre insulaire à Ouessant, le Festival international du film insulaire à Groix (son escale sur l'île d'Yeu en février), le Festival lyrique à Belle-île, etc...

Quelques lieux d'intérêt culturel sur les îles du Ponant :

Bréhat :	Le Moulin à marée du Birlot
Ouessant :	Le Musée des Phares et Balises L'Ecomusée du Niou
Sein :	Le Musée du Canot de Sauvetage
Belle-île :	La Citadelle Le CPIE - Maison de la Nature La Pointe des Poulains
Yeu :	Le Musée de la Pêche
Aix :	Le Musée Africain Le Musée napoléonien Le fort Liédot
Batz:	Le Jardin Georges Delasselle Le Musée du Phare
Molène :	Le Musée Drummond Castle La Maison de L'Environnement insulaire
Groix :	L'Ecomusée La Maison de la Réserve
Houat :	L'Éclosarium
Hoëdic :	Le Fort
L'île aux Moines :	La Ferme du Cromlec'h, le dolmen de Penhap
Arz :	Le Moulin à marée de Berno

Sans oublier les nombreux artisans : la Verrerie de Bréhat, le Chantier du Guip à l'île aux moines, le Réseau des artisans d'Art de Belle-île, etc...

LOGEMENT

des résidences secondaires de plus en plus nombreuses

► La question du logement est parmi les plus préoccupantes pour les îliens. L'inflation du marché immobilier pèse sur l'acquisition et la location à l'année.

Résidences permanentes / résidences secondaires

► Le phénomène résidentiel secondaire n'est pas nouveau mais a pris de l'ampleur relativement récemment. Pour la majorité des îles du Ponant, plus de 50% des logements sont des résidences secondaires. Le phénomène est ancien sur les îles proches du continent où le taux atteint plus de 70%. Il a gagné aujourd'hui toutes les îles.

► Parallèlement, le prix des logements augmente (en moyenne de 30 à 50% entre 1999 et 2006). Cette évolution est brutale sur certaines îles jusque-là à l'écart du marché : les prix ont doublé à Ouessant pendant la même période.

► Le développement du parc des habitations secondaires est certainement l'une des évolutions les plus importantes des 50 dernières années : le marché du logement et des terrains constructibles sur les îles du Ponant est aujourd'hui essentiellement dominé par les résidents secondaires. Sur des territoires où l'espace est limité, une telle évolution oriente durablement l'avenir des îles.

Îles	nb total de logements	% de résidences secondaires
	(RGP 2004, 2005, 2006)	
Chausey	-	-
Bréhat	833	74,80 %
Batz	718	57,10 %
Ouessant	937	47,10 %
Molène	271	53,50 %
Sein	348	55,70 %
Glénan	-	-
Groix	2375	47,20 %
Belle-île	4959*	51,80 %*
Houat	299	45,50 %
Hoëdic	220	77,70 %
Arz	522	71,50 %
île aux Moines	1045	73,70 %
Yeu	5295	59,00 %
Aix	430*	67,40 %*

* : RGP 99 Sources : INSEE

Propriétés / logements locatifs

► Pour garantir le maintien des populations résidentes permanentes, des programmes de logements sociaux et de lotissements communaux ont été lancés ces dernières années. S'ils représentent une faible part de l'ensemble du parc de logements, ils sont significatifs en termes de résidences principales.

Entre 1994 et 2006, 214 logements sociaux ont été construits, plus d'une centaine est en projet.

Des financements spéciaux sont nécessaires : mise à disposition gratuite des terrains par les communes, subventions exceptionnelles des Départements et de la Région Bretagne.

Coût de la construction

► Les terrains constructibles sont rares et donc chers. En outre, pour le privé comme pour les collectivités, la construction est grevée d'un surcoût important, de 30 à 50% voire plus, lié à l'insularité (transport des matériaux, disponibilité des entreprises...)

Part du parc locatif HLM (2005)

Communes insulaires	Part des logements HLM dans l'ensemble du parc (%)	Part des logements HLM parmi les résidences principales (%)	Densité de logements sociaux (nombre pour 1 000 habitants)
Bréhat	2,5	9,7	42,8
Batz	1	2,6	12,2
Ouessant	1,3	2,3	12,3
Molène	2,8	6,4	30,8
Sein	3	6,5	40
Groix	4	8,8	41
Belle-île	2,5	5,8	26,2
Bangor	2,4	5,8	27
Le Palais	2,9	5,6	24
Locmaria	2,5	8,2	41,1
Sauzon	1,6	4,4	19,1
Houat	2,7	4,8	24,1
Hoëdic	2,4	9,6	42,4
île aux Moines	2,9	8,8	44
Arz	2,5	9,4	62,5
Yeu	1,5	3,8	16,2
Aix	1,4	5,8	32,3

Sources : Cl. Buhot - Offices et SA HLM

ÉNERGIE, EAU, DÉCHETS

une gestion onéreuse

- ▶ La plupart des îles du Ponant sont reliées au continent par câble électrique sous-marin. Trois îles (Ouessant, Molène et Sein) sont alimentées par une centrale thermique au fuel, Chausey également.

Îles	énergie		assainissement			eau potable					déchets			
	centrale thermique	câble sous-marin	Lagunage	biologique/membrane	Physico-chimique	Barrages	Forage, impluvium	canalisation/continent	Désalinisation	Par bateau	Déchetterie	Traitement sur place (CEI)	Transfert sur le continent	
													Après compactage ou mise en balle	Par benne et barge
Chausey	■		■							■				
Bréhat		■		■				■						■
Batz					■			■						
Ouessant	■				■	■					X			
Molène	■						■				X		X	
Sein	■							■						
Les Glénans	X								■					
Groix		■		■		■								■
Belle-île		■	■			■			■					
Houat		■					■						X	
Hoëdic		■					■						X	
Arz		■	■					■						■
Île aux Moines		■		■				■			X			■
yeu		■										■		
Aix		■			■									■

X

Solaire, thermique, éolien

■ Présence

□ Absence

X En projet

Alimentation en eau potable

- ▶ Sur les îles, les ressources en eau sont naturellement limitées.
- ▶ Les communes insulaires les plus proches du continent sont souvent approvisionnées par canalisations sous-marines qui les relient aux réseaux d'eau du continent. Sur les plus grandes îles dotées de petits bassins versants (Groix, Ouessant, Belle-île), le choix des barrages réservoirs a été possible. Sur les îles les plus petites et les plus éloignées du continent, on a recours à d'autres solutions : dessalement à Sein, forage et stockage à Houat et Hoëdic, impluvium et citerne à Molène, etc....

L'impluvium de Molène :

À la suite du naufrage d'un navire anglais, le Drummond Castle, dans la nuit du 16 juin 1896, désirant témoigner de leur reconnaissance envers les Molénais qui étaient venus porter secours aux quelques rescapés et avaient organisé les obsèques des victimes dans le cimetière catholique de l'île, la reine Victoria et les autorités anglaises firent don à la commune d'un ciboire en or, d'une horloge pour le clocher de l'église, et d'une citerne dotée d'un impluvium et récupérant l'eau de pluie de l'église. Dans les années 70, le même principe d'impluvium a été repris, complété par des forages.

Assainissement :

- ▶ L'ensemble des îles est doté de réseaux d'assainissement collectif, mis à part Sein et Molène. Les procédés de traitements varient :
 - Traitement physico-chimique : Batz, Ouessant
 - Boues activées : Groix, Aix, Ile aux Moines
 - Lagunage : Belle-île, Houat, Hoedic, Arz
 - Traitement par membrane : Yeu et Bréhat

Déchets

- ▶ La gestion des déchets est complexe et pourtant importante sur les îles.
- ▶ Les volumes des déchets augmentent de manière significative lors de la saison estivale : en moyenne 1 tonne de déchets produits par habitant par an, soit 3 fois plus que sur le continent.
- ▶ Toutes les îles pratiquent le tri des déchets. Le traitement sur place (enfouissement, incinération) est de plus en plus remplacé par le conditionnement en balles et transfert sur le continent pour traitement.

PATRIMOINE NATUREL

une richesse exceptionnelle

► Par leur situation géographique à l'écart de l'urbanisation du littoral continental, les îles ont conservé une biodiversité remarquable : stations botaniques recelant des espèces rares, voire endémiques, lieux de nidification des oiseaux marins et de passage pour les migrateurs. Les abords maritimes sont également d'une grande richesse.

Ce patrimoine justifie les nombreuses mesures de protection et de sensibilisation à la découverte de la nature.

	NATURA 2000	ZICO/ ZPS*	sites classés	réserves naturelles**	Acquisitions du Conservatoire du Littoral
Chausey					
Bréhat				*	
Batz					
Ouessant					
Molène		*			
Sein					
Glénan		*			
Groix					
Belle-île					
Houat				*	
Hoëdic				*	
Ile aux Moines				*	
Arz				*	
Yeu					
Aix					

*Zones proches concernées

** Réserves officielles et associatives

Arz et Aix : des ensembles architecturaux remarquables

Au cœur des paysages naturels, bâti insulaire, maisons traditionnelles, édifices religieux, phares et fortifications militaires, révèlent la richesse de l'histoire des îles. Certains ensembles architecturaux sont classés au titre de monuments historiques comme les fortifications du XVII^e siècle à Aix, l'église ND de la Nativité du XII^e siècle et le prieuré du XVIII^e siècle à Arz.

La taxe Barnier

La taxe Barnier est l'un des rares dispositifs législatifs et réglementaires qui s'adressent spécifiquement aux îles.

Depuis longtemps, les maires des îles, à travers l'AIP (anciennement APPIP), exprimaient leurs besoins de disposer de ressources particulières pour mieux gérer l'environnement. Le 3 février 1995 paraît au JO la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement. L'Article 48 instaure une «taxe sur les transports publics maritimes embarqués à destination de sites naturels protégés». L'Art. 48 stipule que «sa finalité est de créer, en faisant participer les usagers, des ressources nouvelles qui permettront aux gestionnaires des espaces naturels protégés accessibles par la mer et soumis à une forte fréquentation touristique, de mieux gérer ces espaces, et de faire face aux coûts induits par cette fréquentation (réhabilitation des zones dégradées, protection et entretien des sites...[...]) Sont par contre exonérés les passagers ayant leur résidence principale ou leur lieu de travail [...] dans une île dont tout ou partie du territoire fait partie de l'espace protégé [...] La taxe est assise sur le nombre de passagers. Elle est perçue à l'occasion de l'embarquement et est fixée par arrêté du ministre délégué au budget à 7% du prix hors toutes taxes du transport «aller» à destination d'un espace protégé. [...] La taxe n'est due que pendant la saison touristique (du 1^{er} juin au 30 septembre inclus) en métropole [...], ceci afin de ne pas pénaliser les transporteurs qui assument une mission de service public de desserte des îles pendant la morte saison».

Les décrets d'application suivent dans l'année. La Taxe "Barnier", en créant une ressource affectée pérenne (aux alentours de 400 000 € par an pour l'ensemble des îles du Ponant) a permis d'organiser durablement la gestion des espaces naturels insulaires : création d'emplois de garde du littoral, programmes de protection...



LES SURCOÛTS LIÉS À L'INSULARITÉ

La taille réduite et limitée des territoires et la coupure physique avec le continent engendrent des coûts supplémentaires sur les îles.

Les surcoûts liés aux investissements :

Par rapport au continent, pour le même investissement, on constate un surcoût de 30% voire plus en liaison avec les conditions de transport et de rupture de charge, les dimensions et les configurations des chantiers, la disponibilité des entreprises, etc... De plus, chaque île doit être dotée de tous les équipements publics : école, poste, centre de secours, assainissement et déchets, etc...

Les surcoûts liés à la saisonnalité :

Comme les communes littorales du continent, les îles doivent gérer des populations saisonnières très importantes, les obligeant à surdimensionner leurs infrastructures.

Cependant, les communes continentales peuvent mutualiser leurs équipements : ce n'est pas le cas des îles qui sont contraintes d'investir dans chacun d'eux.

Le cas typique de l'assainissement à Hoëdic

Pour répondre à l'afflux de visiteurs durant la période estivale, l'île a dû aménager des infrastructures aux dimensions disproportionnées par rapport aux besoins de la population permanente. La station de lagunage, conçue pour 1 500 équivalents/hab. alors que la population hoëdicaise est d'une centaine d'habitants en hiver, témoigne de ce suréquipement, nécessaire certes, mais coûteux...

Les surcoûts de «fonctionnement» :

L'acheminement des marchandises par voie maritime engendre des coûts supplémentaires qui se répercutent rapidement sur les prix à la consommation du fait des faibles quantités en jeu.

Les productions insulaires (pêche, produits maraîchers, etc...) sont également handicapées.

Enfin, pour les habitants, les coûts des déplacements sur le continent sont significatifs.

Le prix du fuel sur l'île d'Yeu :

L'exemple du fuel est caractéristique du surcoût lié à l'insularité en raison notamment :

- de l'absence de marché concurrentiel (grandes surfaces...)
- des contraintes d'approvisionnement (transports, normes de sécurité, stockage...)

Ce surcoût se répercute alors sur le prix à la pompe, pouvant afficher près de 13% plus cher que sur le continent.

Conclusion

Les îles du Ponant resteront toujours des territoires mystérieux, des territoires aux mille et un trésors qui en font tout le charme. Ce sont aussi et surtout des lieux de vie et de travail. Pour mieux anticiper leur évolution et les besoins des populations insulaires, une meilleure connaissance et diffusion des réalités géographiques, économiques et sociales, culturelles... est indispensable. Ce petit opuscule veut y contribuer.

Le dernier recensement complet date de 1999. Des données plus récentes (2004/2007) ont été utilisées quand elles étaient disponibles.

Sources :

► L'Association des îles du Ponant

remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document. Les îles sont diverses, petites et variées : les moyennes et les statistiques perdent souvent leur sens... et l'exercice est difficile. Vos remarques et conseils seront les bienvenus.

Nous nous sommes appuyés sur des Séries statistiques & données issues de : Mairies des îles du Ponant - OTSI des îles du Ponant - Association des îles du Ponant - INSEE Bretagne - DIREN Bretagne - DIREN Pays de Loire - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,

des ouvrages dont Brigand Louis, 2002: *Les îles du Ponant, Histoire et Géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*, éd. Palantines, et travaux universitaires dont C. Buhot et T. Chiron.

L'Association des îles du Ponant est aidée par les mairies des îles, les départements du Morbihan, de la Vendée, du Finistère, des Côtes d'Armor, de Charente Maritime, la Région Bretagne et la Région Pays de la Loire, ainsi que par l'Union européenne (FEDER).

Conception A.I.P. - AS Brosseau - PP Jean



BP 50427 - 56404 Auray Cedex
FRANCE
www.iles-du-ponant.com

Édition : 2007